

COMMUNE DE LA JAILLE-YVON

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 12 mai 2015 à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Pascal CHEVROLLIER, Maire.

Étaient présents : Pascal CHEVROLLIER, Jean-Jacques JUTEAU, Nicolas LEGUET, Cécilia BRIÈRE, Mélisa VIAUX, Ghislaine BOURGEOIS, Guillaume JOUIN, David LANOUE, Jean-Pierre VAUTHIER

Le procès-verbal de la réunion précédente est adopté à l'unanimité, sans observation.

- REGULARISATION DE L'EMPRISE DE LA VOIE COMMUNALE N°8 - LE PETIT COUDREAU : ECHANGE DE TERRAINS

Le conseil municipal décide la régularisation de l'emprise de la voie communale n°8 par un échange de terrains entre la commune et M. Olivier LAVENIER : la commune cède les parcelles A n°829, 830, 831 d'une contenance de 399 m² et M. LAVENIER cède les parcelles A n°820, 822, 824, 826, 828 d'une contenance total de 984 m². Il sera établi un acte administratif d'échange

- ACHAT DE DECORS LUMINEUX ET SUPPRESSION DE LA SUBVENTION ALLOUEE AU COMITE DES FETES

Le conseil municipal décide l'achat de décors lumineux auprès de LUMIFETE Illuminations (36 Issoudun) pour un montant de 2 712,00 TTC. Le Comité des Fêtes participera financièrement à hauteur de 2 260,00 €. La commune s'engage à prendre en charge l'installation de prises guirlandes sur l'éclairage public. La subvention de 500 € accordée le 2 avril au Comité des Fêtes est supprimée.

- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU BATIMENT DU PORT RIBOUET A ANJOU SPORT NATURE POUR STOCKAGE DE VELOS

Le Conseil Municipal autorise la mise à disposition à l'association Anjou Sport Nature du bâtiment sis parcelle B377, route du Moulin, afin d'y stocker des vélos. Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux pour un an, à compter du 1^{er} juin 2015.

- AUDIT ENERGETIQUE DE BATIMENTS COMMUNAUX PAR LE SIEML

Le SIEML assure des missions de conseil en énergie auprès des collectivités locales avec pour objectif de réduire de 15 % la facture énergétique des communes dans les bâtiments communaux. Un état des lieux énergétique du patrimoine communal a été réalisé en avril. Le conseil municipal accepte la réalisation d'un audit énergétique par le SIEML des bâtiments école-mairie, salle des fêtes et Foyer pour un montant de 1 314 € à la charge de la commune.

- INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE – ANNEE 2015

Le conseil municipal alloue à Monsieur Claude CADOT, gardien de l'église, une indemnité de 400 € pour l'année 2015.

- GRATIFICATION D'UN STAGIAIRE

Le Conseil Municipal attribue à Monsieur Patrice BOUTIER, stagiaire CAPA "Travaux Paysagers" au service espaces verts du 13 avril au 15 mai 2015, une gratification de 150 €.

- APPROBATION DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL - PEDT

Le Conseil Municipal approuve le Projet Educatif Territorial (PEDT) de l'Ecole Roc en Val et donne pouvoir au Maire pour le signer. Le PEDT doit également être validé par la commune de Chambellay et le SIUP Chambellay/La Jaille-Yvon gérant l'école.

A La Jaille-Yvon, le 19 mai 2015
Le Maire, Pascal CHEVROLLIER

